

**EHPAD**  
La Chesnardière  
Site de Paron  
4, Boulevard Nelson Mandela  
35300 Fougères  
tél 02 99 17 20 33  
fax 02 23 51 28 33  
[lachesnardiere@anneboivent.fr](mailto:lachesnardiere@anneboivent.fr)



# EHPAD de la Chesnardière | livret d'accueil



## Présentation de l'établissement

## L'unité Classique

La capacité d'accueil en unités classiques est de 62 places, répartie sur deux étages avec salles à manger.

## L'unité Protégée

La capacité d'accueil dans les unités protégées est de 28 places.

Les personnes accueillies souffrent de la maladie d'Alzheimer ou syndrome apparenté.

L'unité protégée dispose d'un accès sur un jardin extérieur sécurisé. Les salles à manger sont situées au centre des unités avec des cuisines aménagées, ouvertes sur le salon.

## Présentation de l'association

L'Association Anne Boivent a été constituée le 9 novembre 1998, elle a pris le relais d'une partie des œuvres créées par la Congrégation des Sœurs du Christ Rédempteur communément nommée Congrégation des Sœurs de Rillé.

Le siège de l'Association Anne Boivent se situe 8, boulevard de la Chesnardi re   Foug res. L'Association g re plusieurs  tablissements et services implant s dans les d partements d'Ille-et-Vilaine et de Mayenne. Y sont accueillis des enfants et des adultes en situation de handicap, des personnes âg es et plus g n ralement toute personne en situation de fragilit . Elle a pour but de les accompagner et de les aider   vivre en tenant compte de leur histoire et de leur environnement.

Un pôle ressources humaines, qualité, comptabilité et travaux viennent en support.

# Votre accueil

Après avoir rencontré le personnel de coordination et le personnel soignant, vous avez choisi de vivre au sein de l'EHPAD de la Chesnardi  re, site de Paron.

Le jour de votre arriv  e, vous   tes accueilli par une personne du service qui vous conduit     votre chambre et vous explique le fonctionnement de celle-ci.

Un pr  sent de bienvenue, le livret d'accueil et un cahier de liaison vous sont remis. Le cahier de liaison est un lien entre votre entourage et le personnel. Le nom de votre r  f  rent y est indiqu  .

Une visite du service et un goûter d'accueil vous sont propos  s ainsi qu'    votre entourage, permettant de faire connaissance avec les autres r  sidents.

En fin d'apr  s-midi, avant 17h, vous rencontrez la secr  taire comptable afin de finaliser votre dossier administratif.

Si vous le souhaitez, les jours suivant votre entr  e, une visite de l'   tablissement sera organis  e. Vous ferez connaissance avec la psychologue, le m  decin coordinateur et l'   quipe d'animation.

Un rendez-vous avec La Directrice de l'   tablissement vous permettra, accompagn   de votre entourage, d'   changer sur vos premi  res impressions.





## Les prestations

### Buanderie

L'entretien du linge est assuré par l'établissement. Le personnel des unités distribue deux fois par semaine le linge propre.

Pour éviter toute perte, il est préconisé de marquer votre linge en amont.

### Entretien

Une équipe d'entretien assure quotidiennement l'entretien des espaces de vie et des chambres.

### La restauration

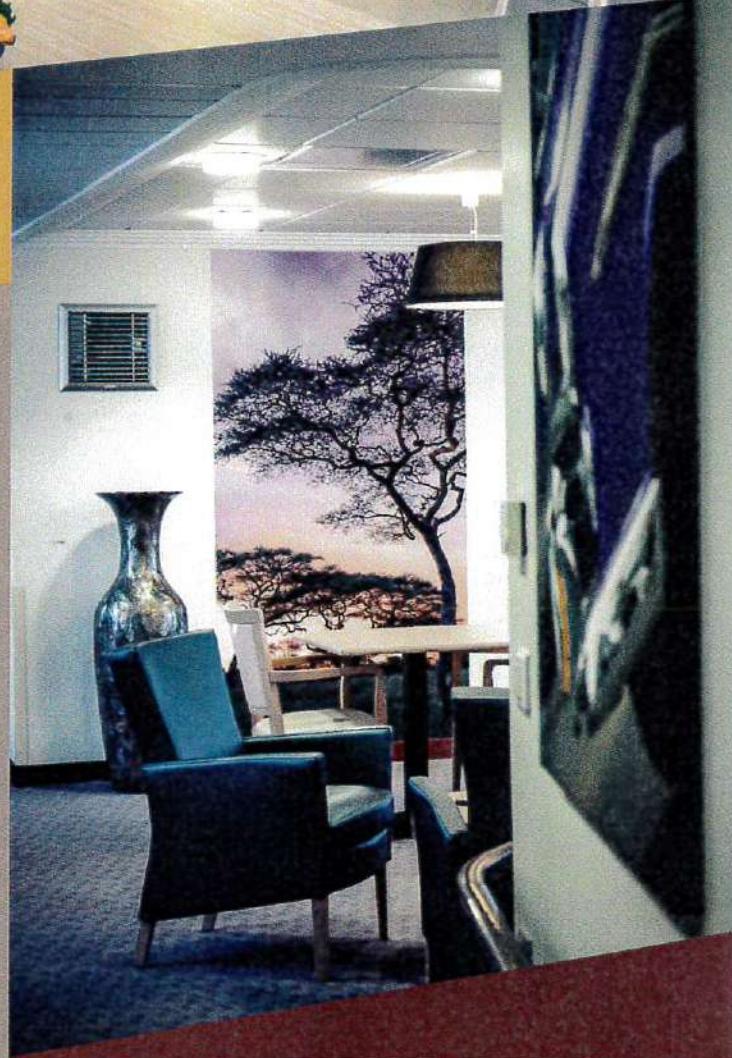
Les repas sont confectionnés par le personnel de la cuisine centrale de la Chasnardière.

Une diététicienne veille à l'équilibre des menus.

Les repas sont adaptés en fonction des prescriptions médicales.

### Le courrier

Le courrier est distribué par la secrétaire dans votre boîte aux lettres dont vous possédez la clef. Le journal est distribué quotidiennement.



### Téléphone, télévision, internet

➤ Un téléviseur est à disposition dans l'espace de vie ainsi que dans votre chambre.

➤ Pour l'ouverture d'une ligne téléphonique, veuillez contacter l'opérateur de votre choix. Vous recevrez chez vous une facture comme à domicile par votre opérateur\*.

➤ Pour internet, contacter l'opérateur de votre choix pour l'installation d'une Box pour recevoir internet dans votre chambre\*.

\* hors tarif EHPAD



## Les espaces de vie

### Votre chambre

Vous êtes accueilli dans une chambre individuelle meublée.

La vôtre est équipée d'un lit médicalisé, d'un téléviseur et d'une salle d'eau. Vous êtes libre de personnaliser votre espace avec vos objets personnels.

### Les espaces collectifs

Des espaces agréables et conviviaux sont à votre disposition :

- ↗ Salle de restauration
- ↗ Salle d'animation /salle d'activité
- ↗ Salon de coiffure
- ↗ Salon esthétique
- ↗ Salle multimédia / bibliothèque
- ↗ Salle de bain thérapeutique
- ↗ Salle de culte

*Trois étages, composés d'unités de petites tailles pour rappeler le « vivre comme à domicile »*

### Salle à manger des familles

Une salle à manger vous permet de partager un repas avec votre entourage.

La réservation doit se faire une semaine à l'avance auprès de l'accueil.

### Jardin extérieur

Agréable et accessible aux personnes à mobilité réduite.





## Le personnel

L'équipe administrative, composée de la directrice, Mme Reslou Servanne, de la secrétaire comptable et du personnel de l'accueil sont à votre disposition de 9h à 17h30 du lundi au vendredi. Elle vous aidera, si vous le souhaitez, dans vos différentes démarches administratives.

Votre accompagnement est assuré par l'équipe pluridisciplinaire et se basera sur votre projet de vie individualisé.

### Le Médecin coordonnateur



Il élabore avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins et évalue sa mise en œuvre. Il assure la coordination avec votre médecin traitant. Il veille au suivi du dossier individualisé de soins, outil indispensable à l'évaluation régulière de votre santé. Il est à votre disposition pour répondre à vos démarches.

### La psychologue



Elle élabore avec les équipes votre projet de vie individualisé. Elle peut vous proposer ainsi qu'à votre entourage des temps de parole lors d'un rendez-vous.

### L'infirmière coordinatrice



Elle assure la gestion du personnel et l'organisation du travail. Elle est garante de la qualité de votre prise en charge au sein de l'établissement.

### Les infirmières



Elles sont présentes quotidiennement de 7h à 21h. Elles coordonnent l'intervention des partenaires (médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophonistes ...). Elles assurent les soins prescrits et veillent à la qualité de votre accompagnement.

### Les aides-soignants, les aides médico psychologiques et les agents de service



Ils vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne, travaillent en collaboration et sous la responsabilité des infirmières. Soins d'hygiène, (restauration) service hôtelier, activités médiatisées font partie de leur mission.



## Vos droits

### Données médicales

Toutes les informations médicales vous concernant sont répertoriées dans un **dossier médical individuel**. Ces données sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical, dans les conditions prévues par la loi **n°2003-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**.

La communication des données médicales est possible par l'intermédiaire d'un praticien que vous, ou votre représentant légal, aurez désigné à cet effet.

L'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs.

Vous avez accès, sur demande auprès du directeur de l'établissement, à toute information concernant votre prise en charge.

Par ailleurs, les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la **loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles**.

Vous pourrez vous opposer à ce que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions fixées à l'article 26 de cette même loi.

**Recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits (loi 2002-2 du 2 janvier 2002)**

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le directeur de l'établissement.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département affichée dans l'établissement. Ces médiateurs sont prévus par le Conseil Départemental pour vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec l'établissement.

Vous avez libre choix de choisir vos intervenants extérieurs paramédicaux qui vous sont nécessaires : pédicure-podologue, kinésithérapeute, dentiste ...

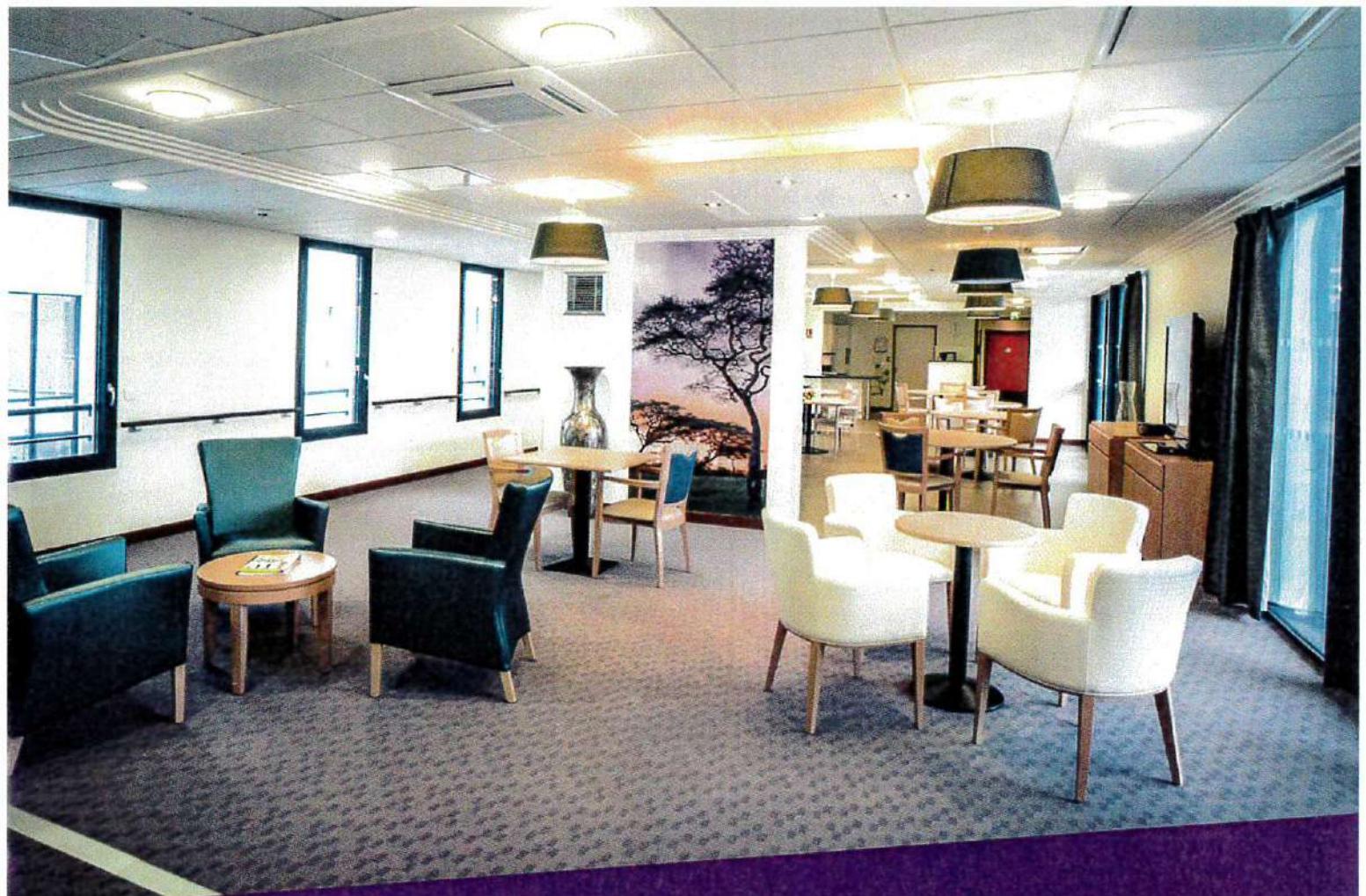
### Le conseil de vie sociale

Le conseil de vie sociale de l'EHPAD la Chesnardièvre, site de Paron est composé de représentants de l'organisme gestionnaire, la direction des représentants des salariés et des représentants des résidents.

Le CVS est un lieu d'échange, d'expression et consultatif qui a pour objectif avec les résidents, les familles et le personnel d'améliorer la qualité de vie et le service rendu par l'institution.

#### **Vous trouverez en annexe :**

- le contrat de séjour
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement
- la tarification du Conseil Départemental"



Le personnel de l'EHPAD  
vous accompagne tout au long de la journée  
en s'appuyant sur **votre projet de vie individualisé**.

## Le déroulement d'une journée

### La matinée



Vous pourrez vous lever à votre convenance jusqu'à 10 h 30 selon vos désirs et votre état de santé.  
Le petit déjeuner vous est servi entre 8h et 10h30 en salle à manger de votre unité.

Le personnel vous accompagne dans vos soins quotidiens (soins d'hygiène et soins techniques) ainsi que dans toutes les activités médiatisées.

C'est dans une ambiance conviviale que le déjeuner vous sera servi entre 12h et 13h en salle à manger.



Le personnel de l'EHPAD  
vous accompagne tout au long de la journée  
en s'appuyant sur **votre projet de vie individualisé**.

## Le déroulement d'une journée

### La matinée



Vous pourrez vous lever à votre convenance jusqu'à 10 h 30 selon vos désirs et votre état de santé. Le petit déjeuner vous est servi entre 8h et 10h30 en salle à manger de votre unité.

Le personnel vous accompagne dans vos soins quotidiens (soins d'hygiène et soins techniques) ainsi que dans toutes les activités médiatisées.

C'est dans une ambiance conviviale que le déjeuner vous sera servi entre 12h et 13h en salle à manger.